MENTORIEL
Formation professionnelle

FORMATION SSCT DES ÉLUS DU CSE - ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Santé, sécurité et conditions de travail · Premier mandat · 5 jours · Formation MENTORIEL

DURÉE	PARTICIPANTS	TARIFS
35 heures - 5 jours Présentiel - inter / intra	4 à 12 stagiaires Élus titulaires et suppléants, 1er mandat	Inter : 1 490 € / personne, net de taxe Intra : 4 500 € / groupe, net de taxe

▪ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif principal

Donner à chaque élu les moyens d'exercer son mandat en santé, sécurité et conditions de travail : repérer et analyser les risques, observer le travail réel, connaître les méthodes de prévention pour agir utilement. Programme adapté aux attributions du CSE des entreprises de 50 salariés et plus.

Public visé : membres élus du CSE, titulaires et suppléants, lors de leur premier mandat.

Prérequis : être élu au CSE.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

→ Situer le rôle, les attributions et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
→ Identifier les acteurs internes et externes de la prévention.
→ Appliquer les principes généraux de prévention et lire un DUERP.
→ Repérer et analyser les risques : physiques, TMS, chimiques, psychosociaux.
→ Conduire une inspection et une enquête après accident (arbre des causes).
→ Utiliser les droits d'alerte et formuler des propositions de prévention.

▪ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

JOUR 1 - Le mandat et le cadre

Journée · 7 h Accueil et attentes ; le CSE : composition, fonctionnement, réunions, heures de délégation, protection des élus ; attributions en santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises de 50 salariés et plus : consultations, réunions dédiées, CSSCT, recours à l'expertise ; obligation de sécurité de l'employeur. Méthode : apports, quiz.

JOUR 2 - Les acteurs et les fondamentaux de la prévention

Journée · 7 h Acteurs internes et externes : direction, encadrement, référents, service de prévention et de santé au travail, inspection du travail, Carsat, INRS ; principes généraux de prévention ; évaluation des risques et DUERP, programme annuel de prévention ; accidents du travail et maladies professionnelles ; passeport de prévention. Méthode : documents réels commentés.

JOUR 3 - Les risques professionnels

Journée · 7 h Chutes, TMS et manutention, risque chimique, bruit, écran, risque routier ; risques psychosociaux, harcèlement, agissements sexistes, référent harcèlement du CSE. Méthode : études de cas des secteurs des participants.

JOUR 4 - Les outils de l'élu

Journée · 7 h Conduire une inspection ; observer une situation réelle de travail ; enquête après accident : faits, arbre des causes, mesures de prévention ; compte rendu. Méthode : visite de terrain, analyse d'accident complète.

JOUR 5 - Agir et suivre

Journée · 7 h Droits d'alerte : danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes ; préparer une réunion, porter une proposition ; plan d'action de l'élu pour le mandat. Méthode : mises en situation.

ÉVALUATIONS - Contrôle des acquis

Évaluation : positionnement initial, exercice d'analyse d'accident et compte rendu d'inspection, quiz de fin de formation, plan d'action de l'élu ; bilan collectif.

▪ MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Moyens et méthodes

· Formatrice certifiée « Formateur CSE & CSSCT » ; apports appuyés sur les ressources de l'INRS.
· Études de cas, visite de terrain, exercice d'arbre des causes.
· Livret de l'élu ; QR code de suivi administratif et d'émargement.

Évaluation et documents remis

· Analyse d'accident et compte rendu d'inspection ; quiz de fin de formation.
· Plan d'action de l'élu.
· Attestation de fin de formation MENTORIEL.

▪ ACCÈS, FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accès

· Demande écrite de l'élu à l'employeur au moins 30 jours avant la formation ; inscription par téléphone ou courriel.
· Présentiel à Ajaccio (Hôtel Campo Dell'Oro) ou en intra-entreprise dans toute la Corse.
· Formation financée par l'employeur ; temps de formation rémunéré comme du temps de travail, non déduit des heures de délégation.

Accessibilité et contact

· Aménagements PSH étudiés au cas par cas avec le référent handicap.
· Référent handicap : Séverine Molinero - 07 87 55 92 75 - contact@mentoriel.com
· Responsable pédagogique : contact@mentoriel.com - réponse sous 72 h ouvrées

Repère : formation obligatoire pour tous les élus du CSE, titulaires et suppléants (article L. 2315-18 du Code du travail) : 5 jours au premier mandat, 3 jours en renouvellement (5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés). Depuis le 28 mai 2026, elle peut être dispensée par tout organisme de formation déclaré, sans agrément préfectoral.